

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/10/2024

Date de la convocation : 16/10/2024 L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois octobre à 18h30, le Conseil municipal de la commune de Lacrouzette, convoqué régulièrement, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François BONO, Maire.

Membres en exercice : 17 **Présents :** 14 **Votants :** 17 **Présents :** Benoit BASTIE, Marie-Noëlle BENOIT, Elodie BOISSONNADE-CALVET, François BONO, Adrien BURATTO, Bernard CALVET, Bérangère DETOLSAN, Françoise GAU, Philippe GIRBAS, Michel LIFFRAUD, Michel MUNOZ, Jean-Luc PISTRE, Maryse OULES, Valérie SEGUIER

Pour : 17 **Représentés :** Catherine COMBES représentée par Maryse OULES, Fabrice OLIVET représenté par Valérie SEGUIER, Pauline VIVIES représentée par François BONO
Contre : 0
Abstentions : 0

Absents ou excusés :

Secrétaire de séance : Valérie SEGUIER

DE_2024_064

Objet : Décision modificative n°1 du budget Assainissement

Les montants prévus pour la section d'exploitation du budget Assainissement sont insuffisants pour solder les créances jusqu'à la fin de l'année. Il convient donc de régulariser la situation par la modification suivante :

SECTION D'EXPLOITATION		
Dépenses		
61523	Entretien et réparations - Réseaux	+ 2 000 €
Recettes		
70611	Redevance d'assainissement collectif	+ 2 000 €

Monsieur le Maire soumet au vote la modification ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré lors d'un débat contradictoire :

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget assainissement pour l'exercice 2024 telle que proposée par Monsieur le Maire.

Fait et délibéré à Lacrouzette le 23 octobre 2024,

La secrétaire de séance,

Valérie SEGUIER

Le Maire,

François BONO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, sis 68 rue Raymond Raynal IV, B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex 07, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <https://www.telerecours.fr>.